LE CSA, GENDARME DU BUZZ

BAFFIE, ANGOT, HANOUNA... LE CONSEIL NE CESSE D'ÊTRE SAISI. AU RISQUE DE S'AVENTURER PARFOIS ENTRE LA MORALE ET LA LOI... ***par Jérôme Dupuis et Audrey Kucinskas***



Malaise Christine Angot face à Sandrine Rousseau sur le plateau d'*On n'est pas couché*, le 30 septembre.

CAPTURE D'ÉCRAN FRANCE 2

C'est l'un de ces petits psychodrames cathodiques comme la France les adore. Le 30 septembre dernier, sur le plateau de l'émission *On n'est pas couché*, la chroniqueuse Christine Angot s'en prend violemment à Sandrine Rousseau, venue évoquer son livre *Parler* (Flammarion), dans lequel elle relate l'agression sexuelle dont elle aurait été victime de la part de l'ex-député écologiste Denis Baupin. Tollé général sur les réseaux sociaux, d'autant que l'on a appris, peu avant, que la séquence a été tendancieusement coupée au montage. Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat à l'Egalité entre les femmes et les hommes, saisit par lettre le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) de ce qu'elle estime être un traitement indigne, se permettant même le luxe de citer le penseur situationniste Guy Debord dans sa missive. Dans le même temps, un millier de téléspectateurs font un « signalement » à l'instance de régulation de l'audiovisuel.

L'avis du gendarme du PAF, présidé par Olivier Schrameck, ex-directeur de cabinet de Lionel Jospin à Matignon, est donc particulièrement attendu. Censé veiller à la conformité des émissions avec le cahier des charges des chaînes, le CSA est de plus en plus amené à s'aventurer aux frontières floues du droit et de la morale. Pas un mois ne passe sans que le Conseil ne soit saisi de propos jugés homophobes, racistes ou sexistes, de ceux qui font le buzz sur les réseaux sociaux. Le journal de 20 heures de France 2 propose-t-il un sujet sur les « stages de masculinité », le 29 mars dernier ? Le CSA estime qu'il s'agit là d'une « conception rétrograde et machiste de la place des femmes » dans la société. Le 5 février, l'émission J+1, de Canal Plus, diffuse des chants de supporteurs de l'OM entonnant « Julien Cazarre est un pédé » à destination de l'humoriste, hilare devant la tribune ? Le Conseil déplore que cela « nourrisse des préjugés homophobes dans le sport ». Certains cas sont particulièrement retors : le 18 octobre 2016, toutes les chaînes relaient un message d'alerte enlèvement à propos d'un « individu de race noire » recherché pour l'enlèvement de sa fille, près de Grenoble. Le CSA dit « regretter fortement l'utilisation de ces termes », mais ne prononce aucune sanction, les chaînes n'ayant pas la possibilité de modifier le texte d'une alerte enlèvement...

Avec la généralisation du *replay*, de YouTube et des réseaux sociaux, la moindre séquence est aujourd'hui disséquée à l'infini en place publique. Or il suffit d'un seul signalement au CSA – qui s'effectue en un clic sur le site de l'instance de régulation – pour ouvrir automatiquement une procédure et déclencher d'éventuelles sanctions. Conséquence : le nombre de signalements a été multiplié par dix, passant de 8 000 en 2015 à vraisemblablement plus de 80 000 en 2017. En épluchant les décisions du CSA, on observe que certains « lobbies » – turcs, trans... – usent fréquemment de ces recours.

Seules les demandes farfelues ou non fondées sont écartées. « En 2017, pour l'instant, 71 cas ont été examinés : pour 44 d'entre eux, le CSA n'a prononcé aucune sanction, 18 ont donné lieu à un courrier au →

→ diffuseur, 5 ont abouti à une mise en garde et 4 à une mise en demeure », précise Virginie Sainte-Rose, conseillère auprès du président du CSA. Le Conseil doit en effet faire la part des choses, même sur des sujets ultrasensibles, comme l'islam. Ainsi, le 6 janvier 2017, un auditeur du journal de 13 h 30 de France Culture signale un invité qui assimilerait « voile islamique et croix gammée ». Après examen, le CSA estimera que « le parallèle avait servi à une démonstration qui n'avait pas pour objet de discriminer ».

Certaines décisions ont en revanche suscité de vives polémiques. Le 10 octobre 2015, lors de l'émission *Répliques*, animée par Alain Finkielkraut sur France Culture, l'historien Georges Bensoussan évoque à propos des familles arabes « un antisémitisme quasi naturellement déposé sur la langue » et « tété avec le lait de la mère ». Une quinzaine de pétitionnaires saisissent le CSA. L'instance a considéré que la station avait « manqué à ses obligations relatives à la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations » et a adressé une mise en garde « ferme » à France Culture. Parallèlement, sur plainte du Collectif contre l'islamophobie en France, Georges Bensoussan est poursuivi en justice pour incitation à la haine. Il a été relaxé le 7 mars dernier (l'affaire doit encore être examinée en appel). « Le CSA m'a condamné sur une phrase alors qu'un tribunal m'a jugé innocent après onze heures de débats, s'insurge Georges Bensoussan. Ses membres agissent par trouille d'être taxés de racistes ou classés à droite. Ils ont même fait pression sur France Culture pour qu'Alain Finkielkraut lise un droit de réponse deux semaines plus tard... »

La trouille ? Aucune chance, selon Olivier Schrameck, qu'elle influence d'une manière ou d'une autre l'action du CSA. « Nous appliquons la loi et nous le faisons avec beaucoup de prudence, en évitant tout effet de surprise, grâce à un dialogue avec les chaînes », assure-t-il à L'Express. L'historique amende de 3 millions d'euros infligée à C8, la chaîne de Vincent Bolloré, pour les nombreux débordements de son animateur star, Cyril Hanouna, est intervenue après des mois et des mois de négociations et d'avertissements. « Nous avons successivement adressé des courriers, des mises en garde, des mises en demeure, avant d'entrer dans une procédure de sanction, qui reste très rare », rappelle Olivier Schrameck.

« Il y avait une zone où le CSA n'intervenait habituellement pas, c'était l'humour, se remémore Christine Kelly, ex-membre du Conseil, de janvier 2009 à janvier 2015. Mais les téléspectateurs sont devenus de plus en plus sensibles et exigeants dans ce domaine. » D'où les nombreux contentieux concernant *Salut les Terriens !* ou *Touche pas à mon poste !*. De mémoire de téléspectateur, *Coucou c'est nous !*, présenté au début des années 1990 par l'incontrôlable Christophe Dechavanne, n'avait pas eu à subir les foudres du CSA aussi régulièrement que Cyril Hanouna...

Le CSA va ainsi bientôt devoir se prononcer sur cette question épineuse : un animateur peut-il relever la robe d'une invitée, même si celle-ci semble en rire ? Rappel des faits : le 23 septembre dernier, Laurent Baffie a dénudé la cuisse de Nolwenn Leroy alors que celle-ci, en pleine promo, tentait de répondre aux questions de Thierry Ardisson, sur C8. « Faut du cul, faut du cul ! » a-t-il prétexté. Rires gênés de Nolwenn : « Je le laisse faire parce que c'est Laurent et c'est mon ami. » Après une semaine de controverse, Baffie a fini par s'excuser, à contrecœur, semble-t-il. Thierry Ardisson, lui, vilipende le CSA dans chaque interview qu'il donne, comparant ses méthodes à la délation en 1942...

Parmi les téléspectatrices qui ont signalé la séquence au CSA, Fatima El Ouasdi, présidente de l'association féministe Politiqu'elles : « C'est une nécessité de réagir quand il y a une atteinte physique ou morale à l'égalité hommes-femmes, insiste-t-elle. Les médias ont une responsabilité et doivent se montrer progressistes plutôt que rétrogrades. » « On est dans une société qui évolue, qui tend elle-même vers le politiquement correct », ajoute Christine Kelly. Et du politiquement correct au « télévisuellement correct », il n'y a qu'un pas... ■



CAPTURE D'ÉCRAN C8

« Faut du cul ! » Baffie et Nolwenn Leroy, chez Ardisson, le 23 septembre. Que va dire le CSA ? SLT !

"Ils ont la trouille d'être taxés de racistes ou classés à droite"